L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR J. BAYON, DELAUP & DUCLERC.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI (MATIN) 27 AVRIL 1830.

INTERIEUR.

Communiqué.

Une expression équivoque sur un fait peu important du reste, mais que rien ne garantit, a été remarquée dans l'article de *l'Argus* d'hier sur la dernière revue de la légion. En parlant de la *petite guerre*, il pretend que la troupe de ligne a été battue par la milice (*worsted by the citizen soldiers*), tandis qu'il est de fait que les deux compagnies des Etats-Unis invitées à cette fête, n'ont pris d'autre part à la petite guerre que de servir de corps de réserve en manœuvrant sur les derrières de la colonne d'attaque. Une autre erreur aussi peu importante dans le même article est l'assertion que "les capitaines de ces mêmes compagnies" ont été régalés d'un déjeuner, tandis qu'il est constant que tous les officiers et soldats de la troupe de ligne ont pris place au festin au quel la légion les avait invités.

On trouvera peut être que ces erreurs ne valaient guère la peine d'être relevées; cependant, pourquoi lorsqu'on rapporte une chose notoire ne pas prendre la peine de s'assurer des faits, et s'exposer par un rapport inexact à froisser des amours propres par des équivoques et des rêveries déguisées avec le ton et l'assurance de la vérité. VERIDIQUE.

Communiqué.

L'Argus dans son No. d'hier répond ou plutôt feint de répondre à la pièce signée un *Electeur* insérée dans l'Abeille du 23; prêter à son antagoniste des idées qu'il n'a jamais eues pour s'en armer ensuite contre lui, affecter de ne pas comprendre ou interpréter faussement les arguments auxquels on ne peut répondre: telle parait etre la tactique de l'écrivain de l'Argus; certes il y a là finesse, habileté; mais y-a-t-il bonne foi?

Si nos électeurs ne devaient lire que l'Argus, il serait facile de les gagner par de pareilles manœuvres; mais graces aux progrès de notre siècle, les hommes éclairés ne se laissent pas prendre à des pièges aussi mal cachés. Ils lisent, ils meditent, ils comparent le *pour* et le *contre*; c'est sur la confiance que nous mettons en leur impartialite que nous basons notre force et nos espérances; qu'ils lisent nos articles et ceux de nos adversaires; et en voyant qu'on a contourné, falsifié nos pensées, ils se convaincront facilement qu'il ne peut y avoir beaucoup de force et de logique là où il a fallu renoncer à la vérité, à la bonne foi.

Dans la crainte de fatiguer nos lecteurs en nous étendant trop longuement sur une discussion de mots et de subtilités telle qu'il la faudrait pour mettre l'Argus en contradiction évidente avec la vérite, nous ne consacrerons que peu de lignes à prouver ce que nous avons déja avancé, qu'il a falsifié nos idées, nos expressions même pour en tirer des conséquences aussi fausses que perfides; le reste de cette pièce sera consacrée aux principes, car c'est par les principes seuls que les hommes sages se laissent conduire.

Que toutefois nos adversaires ne voyent pas dans notre laconisme sur le premier point, faiblesse ou calcul pour éluder une discussion approfondie; nous leur déclarons que nous sommes prêts à répondre sur tous les points et nous nous engageons à revenir à la charge aussi souvent qu'ils nous provoqueront.

Et d'abord: où l'Argus a-t-il lu que selon nous M. Roman *n'avait donné encore que des espérances?* L'écrivain de cette feuille s'étonne qu'après avoir *lu* et *relu son article* nous *ayons craint de ne pas en mesurer toute la portée;* nous nous étonnerons à notre tour qu'il n'ait pas lu le nôtre assez attentivement pour éviter une pareille méprise; voici comment nous avons qualifié M. Roman: " un citoyen dont *la jeunesse feconde en esperances attend plus encore de l'avenir qu'elle ne doit au passe*: pour ceux qui savent lire est il besoin de commentaires pour leur faire comprendre que cette phrase est l'equivalent de celle-ci: "M. Roman a déjà beaucoup fait, mais il lui reste encore plus à faire;" or celui qui a déjà fait a donné plus que des espérances.

M. Roman, dit l'Argus, "a été appelé trois fois à présider les Représentants de l'Etat;" qui songe à le nier? Mais Mr. Beauvois?... Si vous ignorez combien de fois Mr. Beauvais a été appelé à présider les Représentans de l'une et l'autre chambre, allez consulter les archives de notre Legislature, et ces fidèles dépositaires des résolutions solennelles d'hommes investis de notre confiance, ces témoins irrécusables d'un assentiment unanime et continu en faveur d'un citoyen vous répondront qu'il y a blasphème contre nos Electeurs et nos Représentans à dire que le nom de celui qui a tant de fois mérité les suffrages des uns et des autres *est à peine prononcé.*

Pourquoi insistez vous toujours sur un *faux point de fait*, sur cette pretendue majorité que rien ne prouve, au lieu de puiser vos espérances dans des principes solides et dans une suite d'argumens qui puissent leur servir de base?

Vous vous contentez de prétendre à la majorité; vous l'avez, dites vous? Qui le prouve? Les lettres que vous recevez, les rapports de personnes influentes et dignes de foi? Nous aussi nous ne manquons pas de témoignages de ce genre; mais encore une fois pourquoi proclamer simplement vos prétentions sans les motiver? Si vous le taisez, si vous vous le dissimulez à vous mêmes, je vais vous l'apprendre; c'est que vous savez qu'on peut opposer à vos titres des titres plus incontestables; et que pénétrés de votre faiblesse sur le *principal* vous ramenez tout à l'*accessoire*; ne pouvant nier la supériorité des droits de M. Beauvais, vous passez ces droits sous silence, et sachant que les électeurs qui voteront pour lui pourraient, à défaut de lui, voter pour M. Roman, vous voulez faire croire qu'il a peu de chances, peut-être même qu'il n'est point candidat.

L'âge voulu par la constitution sonne à peine pour M. Roman; honneur à celui qui, si jeune, a pu élever si haut ses prétentions! Mais honneur aussi au talent modeste qui cède le pas à un talent supérieur fondé sur une longue expérience! Tel est le genre de merite dont M. Roman peut rehausser le sien; et si des conseils dictés par des vues personnelles, contraires au bien public, ont pu lui dérober jusqu'à présent cette vérité, nous ne désespérons pas de le voir spontanément arriver plus tard à une démarche exigée par l'intérêt de tous, honorable pour lui-même, et qui lui assurerait la majorité à l'élection de 1834.

UN ELECTEUR.

EXTERIEUR.

ETATS UNIS MEXICAINS.

☞ D'après la lettre suivante et les journaux que nous avons reçus, il paraît que la nouvelle de la mort du député Zerecero est au moins prématurée.

(Lettre particulière.)

Vera-Cruz, 14 *Avril.*

"Le gouvernement de Bustamante devient chaque jour plus odieux. Son excellence l'ex-président Guadeloupe Victoria, son frère le colonel, le député Zerecero et Codallos, ont été arrêtés et emprisonnés. Le premier est accusé par le sénateur Ignace Gonzales, de plusieurs infractions à la constitution pendant sa presidence.

" Le député Alpuche est condamné à dix ans de détention dans une forteresse dans les Californies. Le général Guerrero s'est mis en compagnie à la tête de quelques troupes. Bravo et Armijo sont à sa poursuite.

Mexico, 24 *Mars*

Dans la séance du 16 courant, le ministre des relations intérieures et extérieures, s'est présenté à la chambre des représentans pour annoncer que, d'après des notes dignes de foi reçues avec la correspondance par le dernier paquebot anglais, on savait à n'en pouvoir douter que le cabinet de Madrid préparait contre notre république une nouvelle expédition, qui devait être commandée par un des généraux les plus notables et les plus expérimentés de l'armée espagnole. D'abord son excellence s'est élevé contre les abus commis par l'administration précédente en publiant si souvent des nouvelles de l'espèce de celle-ci, ce qui avait dû engager le gouvernement à differer cette communication; mais que la force des circonstances et l'authenticité des documens qu'il allait lire textuellement, l'avaient engagé à soumettre ces faits à la connaissance de la chambre, afin que, dans le plus bref délai, elle put s'occuper des mesures dont l'execution sera confiée au ministère de la guerre et de la marine, pour compléter et réorganiser l'armée. Il a lu ensuite ces notes, et en a conclu que quoique cette expedition ne puisse avoir lieu que dans plusieurs mois, il était nécessaire que nous nous préparassions pour le tems où elle se fera.

—Quelle peur on nous fait! Dans la nuit d'avant hier il y a eu un mouvement dans la Citadelle, on a mis en batterie six pièces de canon, on a battu la générale au quartier du 7e. d'infanterie, et qui sait combien d'autres choses encore on a fait! Il serait à souhaiter qu'on ne s'amusât point à alarmer ainsi continuellement la population par des bruits sans fondement. Un gouvernement comme celui de M. Bustamante, qui se flatte d'être *si bien assis*, ne doit pas prendre l'alarme à chaque instant. Nous avons déjà dit dans un autre N°., qu'il ne fallait pas manifester de telles craintes, parcequ'alors on laisserait voir qu'on ne fait aucun fond sur l'opinion publique, et que par là se trouverait démentie cette assertion qu'*on compte sur le prestige &c.*

Il paraît que dans la même nuit on a assassiné un imprimeur qui demeurait rue Saint-Augustin, et chez lequel on a trouvé des papiers qui portaient ces mots: "Vive Guerrero!" Ce crime horrible serait-il encore l'œuvre de la jalousie? Grand dieu! dans quel siècle vivons nous.

—Il parait que les actes arbitraires se continuent. Le lieut. colonel d'artillerie de milice, de cette ville, J. Aranjo, a été arrêté à l'improviste, et après soixante et tant d'heures de prison il n'en sait pas encore le motif. On lui a interdit toute communication, et on ne songe pas encore à l'instruire des soupçons qui pèsent sur lui.

—Quelques militaires nous ont dit, que certains carmes leur avaient assuré qu'au mois de Juillet de cette année le pavillon espagnol flotterait sur le palais national de Mexico. C'est sans doute cette espérance qui nous ramène tant d'Espagnols expulsés et nous en amène tant d'autres qui ne le sont pas. (*Atlas.*)

FEUILLETON.

THEATRE D'ORLEANS.

(*Communiqué.*)

Un épisode historique de la campagne de Russie a fourni le sujet de l'Espionne Russe: quelques couplets bien tournés, une actrice célèbre, le comique d'Odry, ou plutôt le souvenir d'une campagne sans exemple dans les fastes de la guerre, ont contribué en France à la réussite de ce vaudeville, que l'on a représenté avec quelques succès au Théâtre d'Orléans; le fonds de l'ouvrage est basé sur du romantisme tout pur, ce défaut est racheté par des détails piquants et un dialogue plein de naturel. Alexandre et sa femme chargés des deux principaux rôles paraissaient sur la scène pour la dernière fois; ces deux acteurs laisseront un grand vide au théâtre et nous doutons fort que la Dugazon qui doit remplacer Mme. Alexandre parvienne à faire oublier cette charmante actrice.

Victorin, chargé d'un rôle comique, a joué le niais à ravir; cet acteur, qui ne manque pas de mérite sacrifie trop à la *manie* de *charger* ses rôles. Il est louable de chercher à plaire au public, mais il ne convient pas de fatiguer son indulgences.

Au troisième acte, un décor de neige peint par Mr. Develle a produit un effet magique, on s'est cru pendant un instant dans le nord de la Russie; les neiges entassées sur des blocs de pierre et sur le sommet des montagnes semblaient avoir glacé l'atmosphère: plusieurs personnes avaient froid.

Nous aurions désiré que le 3e acte de l'*Espionne Russe* eût duré plus longtems, pour pouvoir admirer dans tous ses détails le décor de Mr Develle, néanmoins nous avons trouvé dans l'ensemble du tableau, une conception savante, une exécution hardie, et des effets de lumière admirables. L'intérieur de la grotte, les crystallisations de neige, la réflexion du feu sur des blocs de glace, y produisant les effets des rayons solaires se jouant à travers le prisme, le fond du passage, tout en un mot fait honneur au talent d'un artiste qui dans les premières capitales de l'Europe trouverait des admirateurs. W.

FRANCE.

Dieppe, 13 *Février* 1830.

" Il est des circonstances graves où l'on doit se féliciter de vivre sous un gouvernement libre et constitutionnel. C'est dans de pareilles circonstances aussi qu'il est facile d'apprécier les immenses avantages de la publicité, la publicité tant décriée par les fanatiques partisans de l'absolutisme: elle est, disent ils, la source de grands abus. Mais faut-il répéter si souvent une vérité aussi incontestable? Pas de chose, si bonne qu'elle soit, dont on ne puisse abuser. D'ailleurs, il n'est pas moins vrai que là, comme bien autre part, le remède se trouve à côté du mal. La publicité seule répare les injustices nées de l'abus de la publicité. L'honnête homme ne saurait trembler devant elle. A t-il été injustement attaqué par elle? elle est là; il peut s'en emparer, la tourner contre ses calomniateurs et les en accabler. Le crime, au contraire, a beau se cacher: vainement l'esprit de parti veut le couvrir d'une ombre coupablement protectrice, tôt ou tard l'œil perçant de la publicité l'aperçoit, le devoile et l'abandonne à la vindicte des lois. C'est cette publicité, notre sauve garde à tous, que j'invoque aujourd'hui, pour qu'elle apprenne à la France un crime dont la ville de Dieppe a été le théatre, et sur lequel elle appelle la juste et prompte vengeance des lois.

" Le sieur S..ier, percepteur des contributions d'une commune voisine de Dieppe, est un homme d'un caractère doux et honnête, qui a toujours joui de l'estime publique. Marié depuis une dixaine d'années à une femme qui répondait à toutes ses affections, on l'avait toujours entendu se féliciter de posséder une épouse qui faisait son bonheur. Une circonstance qui devait, en apparence, être fort indifférente à leur repos, vint troubler leur union. Un prêtre nouveau arriva il y a trois ou quatre ans dans la paroisse: l'abbé Freutel, prêtre jeune encore (il n'a pas beaucoup plus de 30 ans.) avait, à ce qu'il parait, dans une paroisse qu'il avait desservie précédemment, occasionné un assez grand scandale par la licence de ses mœurs. L'autorité ecclésiastique en fut informée. Au lieu d'interdire, comme elle le devait, le prêtre incontinent, elle se contenta de l'envoyer exercer ailleurs les fonctions du sacerdoce. Coupable indulgence qu'elle doit aujourd'hui se reprocher bien amèrement, puisque, sans elle, n'auraient pas eu lieu les affreux événemens dont j'ai à vous entretenir.

" Ce fut à la paroisse de St. Aubin que l'archevêque fit le funeste don de l'abbé F....; installé dans son presbytère, le nouveau curé fit bientôt connaissance des époux S... Peu à peu, il s'introduisit dans le ménage. Enfin, il parvint à plaire à la femme de l'infortuné percepteur. Pendant près de trois ans, un commerce intime exista entre lui et celle qu'il avait si criminellement entrainée dans l'oubli de tous ses devoirs. Mais, dernièrement ces liaisons ont été troublées. Peut être la femme du sieur S..ier, effrayée du bruit que pouvait faire son commerce avec le curé, ou oppressée par le remords, aura t elle declaré au complice et à l'auteur de sa faute, qu'elle voulait enfin y mettre un terme: peut-être aussi le mari, dont les yeux se seront ouverts sur son malheur, aura-t-il chassé de chez lui le misérable qui y avait introduit l'infamie à l'aide du manteau de la religion. On ne sait à laquelle de ces deux versions s'arrêter. Au milieu de tout cela, un fait demeure bien constant, c'est que l'entrée du domicile des époux S...ier a été interdite à l'abbé F.... Celui ci, jeune homme, d'un tempérament fougueux, en est devenu furieux, et dès-lors à n'en juger que par les événemens, il aurait conçu un projet abominable de vengeance; car, si l'on en croit certains rapports, qui paraissent sortis de bonne source, il aurait dès ce moment menacé les époux S...ier, de leur faire verser des larmes de sang. Au reste, voici ce qui est arrivé:

Il y a huit jours que le sieur S... revenant à cheval, à deux heures de l'après midi, d'exercer ses fonctions de précepteur, fut rencontré par le curé. On ignore si une altercation eut ou n'eut pas lieu entre eux. Les faits suivans seuls sont bien malheureusement trop certains. L'abbé F....., tenant de chaque main un pistolet, les déchargea l'un et l'autre sur le précepteur, sans que celui-ci fut atteint par aucune des deux balles, la première ayant glissé sur son manteau et la seconde ayant été frapper la jambe du cheval. Le sieur..., qui n'avait pour toute défense que la badine qui lui servait de cravache, fait bien important à observer, qui, rapproché de son caractère de douceur bien connu de tous les habitans du pays, ne peut que convaincre de plus en plus le curé du plus atroce et du plus lâche des crimes; le sieur S....ier, dis je ne perd pas courage: il veut pousser son cheval en avant, afin de s'échapper; mais alors le curé, d'une main, s'empare de la bride du cheval; et de l'autre il agite contre ce malheureux précepteur un bâton armé d'une pointe de fer. Celui-ci essaie toujours de parer les coups avec sa badine! Enfin, le prêtre tire de son sein un poignard, et deux fois le plonge avec force dans le corps de sa victime. C'est dans cet état que le sieur S....ier, sortit des mains du monstre, et c'est ainsi que dangéreusement blessé il a pu se traîner jusque chez lui, où les secours de l'art lui ont été prodigués et parviendront à le sauver, du moins ses nombreux amis osent se flatter de cette esperance. Ces détails sont effrayans; mais les circonstances qui les ont suivis sont aussi pénibles à raconter.

Le crime est épouvantable, évident: il a été commis en plein jour, sur la voie publique. Son auteur est bien connu. Cependant le croirait on jamais? Je ne sais qu'elle influence s'est étudiée depuis que la chose est arrivée à tenir le forfait secret, et à assurer à son auteur une impunité dont s'indignerait tout homme qui sent battre dans son cœur quelque sentiment de justice. Cette influence s'est exercée jusqu'autour du lit du malheureux S.....: là les prières ont été prodiguées et des menaces mêmes employées pour l'engager au silence; et lui, épuisé par l'excès de ses souffrances, puis peut-être aussi arreté par un reste de tendresse pour celle qui fut son epouse, ou bien encore effrayé par l'idée d'un grand scandale, il a cédé: il s'est tu.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre de votans soutiendra Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'election prochaine.

☞ Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet.

NECROLOGIE. [*Communiqué*]

Mr. ETIENNE DURANTO, natif de Bordeaux, est décédé Samedi dernier, à 10 heures du soir, dans sa soixante-treizième année. Habitant depuis long-tems la Louisiane dont il avait fait sa patrie adoptive, cet homme estimable avait su mériter la confiance de tous ceux qui ont vécu dans son intimité, ou qui se sont trouvés en relations d'affaires avec lui. Sa mort plonge dans la désolation une épouse et des parens dont il fesait la joie et le bonheur, et des amis qui s'honoraient des sentimens d'affection dont il leur avait tant de fois donné des preuves. Heureux qui comme lui n'emporte au tombeau que d'honorables regrets et une réputation sans tache. 27 Avril.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire James, Shaskford, Liverpool, Taylour, Grimshaw et Sloane
Navire Chariot, Wood, Havre, W Nott et co
Brick New Packet, Harris, Providence, G Vance
Brick Deveron, McGill, Greenock, A Lockart et Co
Brick Sally Ann, Canfield, St. Thomas, Cap.
Brick J. Q. Adams, Laurenson, Porto Rico.

Arrivés.

Bateau de remorque Livingston, du Détour, avec le brick Reaper, Leo, de Portland, av c du foin au capitaine—goel. Climax, Harper, de St. Yago de Brasos, avec $30,000

Bateau de remorque Grampus, de la passe du S. O., ayant conduit en bas des navires Illinois et George Canning et le brick Carlotta, il a amené dans le port le navire Alciope et le brick Patron A l'ancre en dehors de la barre, brick Quail et barque London; il a apporté le sac aux lettres de la barque London.

Bateau de remorque Livingston, du Détour, avec le navire C Burd, et deux goelettes.

Bateau à vapeur Emerald, Gilbert, Nashville.

Bateau à vapeur New-York, Steele, Louisville.

Bateau à vapeur Florida, Colla, Bayou Sarah

Bateau à vapeur Lady of the Lake, Riley, des Natches.

Entré.

Navire Alciope, White, de Cadix, avec du sel et du raisin.

Brick Patron, Rogers, de Boston.

Brick Charles Burdick, Burdick, de la Baie d'Honduras.

Goel. Ann and Elizabeth, Spicer, de Texas.

Goel. Maria-Venancia, Martinez, Tampico.

A VENDRE.

Quelques brochures des

LOIS

de cet Etat passées à la derniere session de la Législature. S'adresser au magasin de E. Debergue, rue St. Pierre, No 23, ou au bureau de cette feuille.

27 avril.

COUR DE DISTRICT, Samedi 24 Avril, 1830.—Dans l'affaire de *Valery R. Avart* contre *ses créanciers*.—Sur motion de Mr. C G. de Armas, avocat des Syndics dans cette affaire et sur enrégistrement du tableau définitif de répartition, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, et tous autres intéressés, déduisent d'ici à Samedi 8 Mai prochain, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et les syndics déchargés.—Extrait de Minutes.

27 av.—5 JNO. L. LEWIS Greffier.

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orleans.

Augustin Ben vs. les créanciers.

SUR lecture et onrégistrement de la pétition et des autres documens relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830,) à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie ce que dessus.

27 Avril Th S. KENNEDY

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Cherriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT.

UN BILLIARD à vendre à bon marché. S'adresser depuis 8 heures jusqu'à midi, rue St. Pierre, No. 121.

18 avril—6f.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. T[redacted]

IL sera vend[redacted] du matin, d[redacted] un assortiment [redacted] montres, et marchandises s[redacted]. Conditions au moment de la vente. 27 avril.

PAR T. MOSSY.

MARDI 27 du courant, il sera positivement vendu à son magasin d'encan, à midi précis, 4 caisses Médecines du docteur Le Roy, contenant chaque, 8 bouteilles, No. 1, 40 do. No. 2, 75 do. No. 3, 27 do. No. 4—150 bouteilles Purgatif, 75 do. Vomitif. 26 avril.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 27 du courant, il sera vendu à son Encan. Cotonnades Françaises, Guingans, Etamine, Fil de coton, Dentelle blanche et noire, Voiles et Pélerines, Piqué pour gilets superfins. Les conditions seront annoncées à la vente. 26 avril.

PAR F. DUTILLET.

LE 1er. Mai 1830, à midi précis, au café de la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, il sera vendu:

1°. LA SALLE DE DANSE connue sous le nom de *Théatre St. Philippe*, ayant un vestibule avec des bureaux, une salle de rafraichissemens ou café; et dans l'ancienne salle du théâtre, les loges des premières, des secondes, et les bancs qui ont servi au parterre, le tout en bon état; et à l'extérieur, une cour avec portail, un petit bâtiment à étage qui a été bâti pour l'usage du théâtre, un jardin, un puits et des latrines—le tout est établi sur un terrain mesurant 60 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 180 pieds de profondeur.

2°. UNE MAISON attenant au dit théâtre, consistant en deux corps de logis séparés, et composée de deux grands magasins, de six chambres contigues, deux cours, deux puits, deux cuisines, chambres et cave, le tout au rez-de-chaussée; et au dessus des cuisines, plusieurs chambres à coucher; le terrain sur lequel est bâtie cette maison mesure 62 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 90 pieds de profondeur.

3°. La jouissance à bail, pour $300 par an de l'Etat, jusqu'en l'année 1841, d'une maison rue Jefferson, bâtie sur le terrain de l'Etat, composée de trois logemens séparés, ayant chacun 18 pieds 8 pouces français de face à la rue Jefferson, sur 56 pieds de profondeur, ou les trois ensemble, 56 pieds sur 56. Chaque partie de logis est composée d'un magasin, d'un arrière-magasin et de plusieurs chambres à coucher au-dessus; plus, une cour, une cuisine, un bucher, et au-dessus de ces derniers une chambre à coucher.

S'adresser à Mr. ANTOINE ABAT, qui on pourra traiter à l'amiable avant l'époque fixée ci-dessus pour la vente.

Conditions.—1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

20 avril—11

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 27 AVRIL 1830.

Bénéfice et positivement la dernière représentation

DE MADAME **FERON.**

REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE,

Composée d'un vaudeville, d'un concert, de 2 scènes tragiques par Mr. *Aristippe*, d'un grand opéra et de danses exécutées par les demoiselles *Rarenot*.

Le spectacle commencera par

LE LANDAU

Ou l'Hospitalité,

Vaudeville en 1 acte, par MM. Picard et Martelli

MAD. FERON et Mr. VICTORIN

Chanteront le nouveau duo comique

DE LA LECON D'ANGLAIS,

Dans lequel Mad. Féron apprendra les premiers élemens de cette langue à son écolier.

Après le concert, Mr. ARISTIPPE aura l'honneur d'offrir au public les deux belles scènes du 3e. et du 4e. acte de

OTHELLO,

Le spectacle sera terminé par

LE ROSSIGNOL.

Grand opéra en un acte, de l'Académie Royale de Musique de Paris, paroles d'Etienne, musique de Lebrun, dans lequel les demoiselles *Adèle* et *Esther Rarenot* introduiront le joli Pas de Deux appelé

L'AMOUR ET LA FOLIE

Mde. FERON jouera le rôle de Phila—Et Mr. Gendot fils exécutera la partie de flûte.

AVIS.—Ceux qui ont besoin d'argent, pourront s'en proçurer, aux conditions suivantes en s'adressant a la personne soussignée; d'après la ibéralité de ces conditions, comme il n'est pas douteux que les demandes se multiplient on fera bien de ne pas perdre un tems toujours très précieux dans de pareilles affaires, d'autant plus que le soussigné doit avertir ses futurs clients qu'il lui arrive quelque fois de promettre le matin et de refuser le soir.

CONDITIONS.

Pour toute somme un peu audessus de $120 on devra fournir:

1°. Un billet endossé par une des premières maisons de cette ville, en y ajoutant les intérêts en de dans à 18 pr. 0-0 par an.

2°. Pour sureté de l'exact paiement de ce billet, on fournira trois fois le montant du susdit billet en obligations d'habitans sucriers des plus solvables et qui devront échoir au plus dans 7 à 8 mois.

3°. Et enfin pour plus ample sureté du fidèle remboursement du billet à son échéance, on donnera une traite de quelqu'un bien connu en ville sur une maison du Mexique payable à 60 jours et une autre traite d'une personne aussi avantageusement connue, sur une bonne maison du Havre ou de Paris à 60 jours de vue ces dites traites aussi du montant du prêt.

Il restera du reste convenu entre le prêteur et l'emprunteur, que dans le cas où le billet qui sera fourni en considération du prêt portera, au cas de non paiement à échéance, l'intérêt au taux précité jusqu'au remboursement final, que les traites dans le cas où elles seraient protestées seront sujetes au retrait de 20 pr. 0-0.

Comme le soussigné jouit du plus grand crédit il offre à vendre des traites sur France à 5 francs la piastre, et sur l'Angleterre à 20 pr. 0 0 de prime, le tout devra être payé ici en espèces sonnantes éprouvées pièce par pièce.

Egalement il a à vendre en magasin une partie de marchandises de manufacture étrangère, qui donnera à 25 pr. 0 0 audessus du prix de factures en espèces soumises au meme examen préalable.

DRANREB MOISE WANDERGHEM

26 avril—2f. Rue de l'Hopital, No. [redacted]

POUR CETTE.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, AJAX, cap. Budd, étant tout son chargement pret et allant à bord, sera à la fin de ce mois pour la suite destination. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOSE PRATS, [redacted]

24 avril —6f [redacted]